

**URBANISME VOIRIE & BATIMENTS**  
**COMPTE-RENDU REUNION DU 25 février 2022**

À publier

Document interne

Présents : Elus : ALIZAY Marie-Pierre, ALLIER Joël, BALZANO Dominique, BEZACIER Pierre, GARRIVIER Marie –Nicole, LAVAL Cyril, MUZART Pascal, SIETTEL Bertrand, THIRIET Damien,  
Habitants : ALIZAY Jean Philippe, JONNARD Eric, GOUTEY Pierre  
Excusés : CHEMIN Christophe, JOUSSE Magali

Destinataires du compte-rendu : élus / membres de la réunion de travail / les habitants (à publier)

**Ordre du jour :**

point sur les dossiers en cours

- signalétique
- révision PLU
- travaux de voirie
- chaufferie bibliothèque et AFR
- appartement rue de l'église
- aménagement columbarium

<b>DECISIONS PRISES</b>	<b>A RETENIR</b> (à destination des secrétaires de mairie)
<ul style="list-style-type: none"><li>- Révision du PLU : organiser une réunion pour que les demandeurs viennent présenter leurs projets aux élus.</li><li>- Faire demande au titre des amendes de police pour les aménagements sur RD dans la traversée du bourg</li><li>- Faire demandes de subvention au titre DETR pour la place de Vingré</li><li>- demander modification des projets éclairage au SIEL</li></ul>	

**point sur les dossiers en cours**

**- Signalétique:**

Information :

- Le devis a été signé avec Schiavazzi, pour l'été ça devrait être en place.
- Visuel de l'entrée de village (sur les panneaux d'accueil actuellement en place)

Le logo site clunisien a été validé

Proposition de modifications en terme graphique et pourquoi deux polices de caractères

Le principe des bulles : On peut rajouter d'autres indications par dessus, on peut les cacher avec celles que l'on a retenues en fonction de l'actualité du moment.

On pourra faire des pastilles à la demande.

Il y aura un bandeau en dessous pour les associations qui pourront insérer des informations sur les animations

**- Révision PLU**

Question déjà débattue en commission mais non tranchée

La question de départ est de savoir si on lance l'opération et sur quels points pour les préciser aux prestataires éventuels.

Nous avons été sollicités pour une deuxième demande de création de zone de loisirs ainsi que des demandes

d'installation de yourtes pour habitation.

Est-ce qu'on ouvre avec une convention à des habitats diversifiés dans la commune ?

Les personnes sont prêtes à payer les taxes éventuelles.

Les mentalités changent ; il y a des évolutions dans les choix des gens.

Il faut mettre des limites (conventions), participation financière possible, engagement sur la durée et sur la destination ...

Mais qu'est-ce que ça entraîne pour la commune (extension des réseaux, entretien des chemins, fibre, eau, assainissement...)

La convention peut prendre en compte le fait que la commune n'aura pas à entreprendre des travaux indiqués ci-dessus.

Sur un nouvel exemple le lieu est situé près d'un chemin déjà entretenu.

Normalement les constructions sont interdites dans les zones agricoles et naturelles.

N'y a-t-il pas des risques d'avoir d'autres types d'habitation (caravanes,...)

Pour le moment il n'y a pas de droit mais ne peut-on pas essayer de faire changer les règles en vigueur en permettant des évolutions de type d'habitat.

Quels sont les risques de voir déborder les installations diversifiées ?

Si les terrains deviennent utilisables et il y aura des amateurs pour vendre ces terrains.

Quelles seraient les obligations des gens qui partiraient et qui ne parviendraient pas à vendre ? Quelles obligations pour les acheteurs ?

Les zones naturelles seraient impactées.

Pouvons-nous faire des règles au coup par coup ?

Il serait plus intéressant de débattre sur les zones de loisirs. Création d'hébergement sur des propriétés privées  
Deux demandes actuellement en cours (vers la croix Noailly et vers Chantemillan : Intégration de deux cabanes en bois sur des terrains en friche).

Qu'est-ce que ces projets apportent à la vie du village ?

Les investisseurs ont des intérêts économiques en réfléchissant leur projet ils ont dû évaluer un nombre de nuitées.

On pourrait faire venir les personnes qui présenteraient leur projet.

Mais dans un premier temps la question se pose de savoir si l'on veut changer le P.L.U.

Pour la révision du PLU on peut solliciter les personnes intéressées pour qu'ils participent aux frais de l'étude.

Les étapes d'une révision sont longues

Est ce qu'on lance la procédure de révision ?

Concrètement ne pouvons-nous pas décider de venir présenter leurs projets pour ensuite réfléchir à la suite concernant la révision du PLU.

Combien y a t il de terrains constructibles. La procédure OAP des Bessons devrait être aménagée car il y a plusieurs propriétaires et un aménagement global semble compliqué.

Les circonstances depuis la dernière révision du PLU montre des évolutions dans les désirs de vie des gens.

On peut respecter les conditions d'emprise sur les terrains tout en tenant compte des changements ci dessus.

C'est le SCOT qui détermine le nombre de permis.

#### **Proposition :**

- organiser une prochaine réunion de présentation des projets : à voir avec les intéressés.

- voir toutes les questions qui peuvent se poser pour une révision du PLU mais on est limité par le SCOT.

- mise à jour des changements de destination (ex grange aménageables en habitation...)

#### **- travaux de voirie:**

Tivoli : les travaux terminés par la Roannaise de l'Eau devraient permettre d'éviter les débordements lors des gros orages

Rue de Faimés/ route de St Bonnet : travaux en cours pendant encore une semaine, mise en place des séparatifs.

Ranche: adduction d'eau depuis les PAV jusqu'à la croix d'Hauteville dès que les travaux route de Faimés seront terminés

Ensuite il y aura les travaux de la route d'Hauteville à partir de la rue St Vincent.

Plateaux ralentisseurs et passage à 30km/h : demande au département; réponse: pas d'opposition mais «la question sur l'utilité réelle des plateaux peut se poser».

On va faire une demande de financement au titre des amendes de police.

Proposition de réaliser des chicanes comme à St Romain la Motte.

On peut commencer par les plateaux.

Proposition: mieux marquer les emplacements pour les stationnements des voitures.

Problème de stationnement général dans le village. Notamment sur la place handicapé vers le local de l'ancienne poste. On pourrait mettre un panneau sur les différents emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

Projet élargir le trottoir avant l'auto école pour limiter la possibilité de stationnement des voitures.

Deuxième possibilité supprimer le trottoir et mettre des potelets, comme à Charlieu.

Moulin Juste faire ralentir les véhicules qui descendent. L'idée est d'installer une chicane avec priorité aux véhicules qui montent. Le département demande un projet détaillé.

Autre proposition: mettre une chicane dans le hameau des Villards.

Mise en place du panneau circulation réservée aux riverains et aux services rue Ferrachat. Le problème est sur le circuit ancien cimetière jusqu'au croisement vers la barrière vers l'école. Mettre un sens interdit sauf riverains après le parking vers l'ancien cimetière. La rue Ferrachat sera interdite dans les deux sens sauf riverains et services.

#### **- Éclairage:**

S.I.E.L. sollicité par rapport à l'éclairage insuffisant de la Place Lancelot selon les commerçants. Une proposition de projecteurs intégrés est faite par le S.I.E.L. Les points lumineux qui existent sont utilisables pour l'installation.

DEVIS du SIEL 6645€ dont 3986 euros à la charge de la commune pour les projecteurs

Faut-il que l'éclairage soit permanent ou temporaire

La prise en compte de la puissance de l'éclairage est également à prendre en compte.

Une extension d'une heure pour l'éclairage est possible mais seulement pour l'ensemble du bourg. Périodes à définir avec les restaurants.

La mise en place d'un éclairage côté musée (parking) et jusqu'au gymnase avait été suggérée.

Le SIEL a fait l'étude Cf plan Prix estimatif 21 210 € dont 12 726 € pour la commune.

Une demande de modification du devis avec moins de points lumineux sera sollicitée.

#### **- Chaufferie bibliothèque et AFR:**

Trois devis, un quatrième à venir entre 21 800 et 28 700 pour un chauffage granulés avec silo et alimentation automatique.

On peut peut-être se passer d'un silo.

Nous aurons des aides en retour (SIEL et CEE environ 5000€) et on peut solliciter une subvention départementale.

#### **- appartement rue de l'église:**

La fuite qui a entraîné des désordres très importants à l'étage inférieur a été enfin trouvée; il s'agissait d'une malfaçon liée à des travaux réalisés au moment de la restauration du logement il y a quatre ans. L'assurance va intervenir.

Par contre cet appartement est pratiquement insalubre du fait de l'humidité ambiante et la non isolation des murs extérieurs. Les locataires actuels vont demander à bénéficier d'un appartement dans le Prieuré.

Il va falloir refaire des travaux pour rendre cet appartement habitable.

Deuxième appartement au dessus de la maison de Pays: estimation par SAGE environ 50 000 euros pour doublage et isolation des murs, isolation des plafonds, remplacement des huisseries, ventilation. Voir aides possibles.

Proposition : penser isolation par les combles.

**- aménagement cimetière :**

Devis de la société DESMART de Lapalisse a été retenu pour la fourniture et la pose d'un columbarium.

Cavurnes : réflexion sur la possibilité de les faire poser par les employés. Une cavurne posée coûte entre 300 et 400 euros et 135€ à l'achat.

**- Questions diverses:**

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : on a reçu les documents pour faire une demande. On va en faire une pour la Place des Martyrs de Vingré

Demande de particuliers pour acheter des portions de chemins.

On prend en note pour étude (cf plan cadastral remis par le particulier)

Autre demande de particulier: même cas pour un chemin qui est cultivé depuis des années en limite de deux communes (St Germain et Ambierle) .La demande vise à une régularisation. La portion de chemin concernée se trouve uniquement sur Ambierle.

Nous demandons un envoi de courriers pour officialiser les demandes.

Demande dans l'impasse des serruriers pour végétaliser un talus et goudronner une partie du chemin.

Végétalisation à étudier, pour le goudron, attendre la fin de travaux de construction envisagés sur le secteur.

**Prochaine réunion** vendredi 01 avril 18h